

A man with a beard and glasses, wearing a light blue button-down shirt, is smiling and looking at a computer monitor in a large industrial furniture factory. He is sitting at a desk with a keyboard. In the background, there are stacks of raw wood and various pieces of industrial machinery. The lighting is bright and even.

*South Shore*

FURNITURE

**SUPPLY CHAIN  
ETHICAL REPORT**

South Shore Industries Ltd

**2023-2024**

# Contents

Company overview.....	3
Introduction.....	4
Compliance with laws and regulations.....	4
Human rights compliance.....	4
Fair labor practices.....	5
Collaboration and continuous improvement.....	5
Conclusion.....	5
Appendices.....	6
<i>Code of conduct for suppliers.....</i>	<i>7</i>
<i>Supply chain audit process map.....</i>	<i>10</i>



## Company overview

This report consolidates the activities of South Shore Industries Ltd across its Canadian and Mexican factories and distribution centers located in the United States for the fiscal year 2024.

The company operates in the furniture manufacturing sector with its headquarters in Sainte-Croix de Lotbinière, Québec, Canada.

Legal entity numbers for the company are\* :

Canada : 103218020

JUA : SSJ100514AIA

USA : FEIN 42-1767923

\*For the purposes of this document, all legal entities are grouped under the South Shore Furniture brand.



## Introduction

For over 80 years, South Shore Furniture has stood out for its cutting-edge manufacturing expertise. With factories in Sainte-Croix de Lotbinière and Juárez, Mexico, and an innovation center in Coaticook (Canada), the company boasts significant production capacity and established expertise. The factories and distribution centers enable the production of high-quality ready-to-assemble wood particle furniture.

Most components and materials are sourced locally, while other raw materials are imported from supplier partners in various countries. South Shore Furniture also offers certain lines of finished products purchased from various manufacturing partners abroad.

During the 2023 fiscal year, South Shore Furniture sold its products in Canada, the United States, and Mexico.

The company is committed to making a difference for its consumers, clients, and all its direct and indirect employees.



## Compliance with laws and regulations

South Shore Furniture is committed to complying with all applicable international laws, regulations, and standards that govern labor practices, environmental protection, and business ethics within its supply chain.

## Human rights compliance

South Shore Furniture recognizes and respects the fundamental human rights of all individuals involved in its supply chain, including employees, subcontractors, and workers. This includes, but is not limited to, the right to fair wages, safe working conditions, freedom of association, and the prohibition of forced and child labor.



The procurement teams at South Shore Furniture are responsible for ensuring that all supply chain partners commit to the company's code of conduct. The current version of the company's code of conduct is attached as an annex to this report.

## Fair labor practices

South Shore Furniture ensures that its suppliers and subcontractors provide fair wages, reasonable working hours, and safe working conditions for all workers.

Suppliers in the supply chain must undergo a preliminary assessment to do business with the company. Supplier audits will be conducted by a third-party organization for countries with high or medium risk levels.

A monitoring frequency has been established by the procurement teams based on the risk level of the countries where suppliers are located and the results of preliminary evaluations.

## Collaboration and continuous improvement

All employees in the supply chain logistics have been trained to ensure the prevention of risks associated with forced labor and child labor. This training program also aims to enhance internal knowledge of regulation L-211.1.

## Conclusion

By adhering to the principles outlined in this document, South Shore Furniture reaffirms its commitment to ethical conduct and responsible business practices within its supply chain. This commitment reflects not only our values but also contributes to the long-term sustainability and success of the company and the communities in which it operates.

In accordance with the requirements of the Law, and particularly its Article 11, I attest that I have reviewed the information contained in the report for the entity or entities listed above. To the best of my knowledge, and having exercised due diligence, I confirm that the information contained in the report is true, accurate, and complete in all material respects for the purposes of the application of the Law, for the reporting year mentioned above.

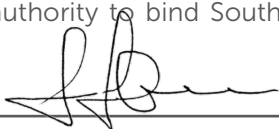
Full name: Jean Laflamme

Title: Chairman of the board and CEO

Date: May 1st, 2025

Signature, accompanied by the statement

'I have the authority to bind South Shore Industries Ltd.':



I have the authority to bind South Shore Industries Ltd





# Les Industries de la Rive Sud Ltée

## Meubles South Shore

### **Code de conduite à l'intention des fournisseurs**

Les Industries de la Rive-Sud Ltée, ainsi que ses sociétés d'exploitation, ses parties liées et ses sociétés affiliées dans le monde entier (collectivement appelées ici « South Shore ») s'engagent à maintenir le plus haut niveau d'intégrité, d'honnêteté et d'éthique commerciale dans tous les aspects de sa chaîne d'approvisionnement. South Shore croit que des relations d'affaires à long terme et de haute intégrité sont fondées sur le fait d'être ouvert, honnête et digne de confiance, et de respecter toutes les lois et réglementations locales. À cette fin, tous les bons de commande et acceptations de commandes sont soumis aux conditions du présent Code de conduite.

1. La propriété intellectuelle, les informations sur les produits, les informations sur les entreprises et l'industrie contribuent à fournir un avantage concurrentiel à South Shore. Ainsi, South Shore s'attend à ce que les fournisseurs respectent ces avantages uniques et soient disposés à confirmer leur acceptation en signant un accord de confidentialité.
2. Le fournisseur n'utilisera que du travail volontaire et n'utilisera aucun travail forcé, asservi, ou toute autre violation du travail avec les réglementations locales ou accords internationaux. Le fournisseur ne doit pas employer une personne victime de la traite. La traite des êtres humains désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement, le commerce ou l'accueil de personnes à l'intérieur et au-delà des frontières nationales par le recours à la menace, à la force ou à d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir ou d'exploitation de la vulnérabilité, ou en donnant ou recevant des paiements et des prestations pour obtenir le consentement. L'exploitation interdite des travailleurs comprendra au minimum la prostitution induite et d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, servitude ou prélèvement d'organes, ou placement de vente, placement sous caution, placement temporaire et placement en tant que service où l'exploitation par quelqu'un d'autre est le facteur de motivation.
3. Le fournisseur s'assurera que chaque employé est en âge de travailler. Le travail des enfants est interdit. « Enfant » désigne une personne de moins de 15 ans ou l'âge minimum légal local pour l'emploi ou l'âge pour terminer la scolarité obligatoire. Le fournisseur ne doit pas employer un mineur en tant que travailleur pour un travail à effectuer en tout ou en partie en dehors du pays où l'exécution du travail est susceptible d'entraîner le retrait de la personne de la communauté ou de la région dans laquelle cette personne vit normalement.
4. Le fournisseur traitera chaque employé avec dignité et respect et n'aura pas recours aux châtiments corporels, aux menaces de violence ou à d'autres formes de harcèlement physique, sexuel, psychologique ou verbal, ou tout autre abus selon l'appréciation de South Shore. Le fournisseur s'assurera qu'il n'est pas complice d'atteintes aux droits de la personne selon l'appréciation de South Shore.

5. Le fournisseur ne fera aucune discrimination dans l'embauche et dans les pratiques d'emploi, y compris le salaire, les avantages, l'avancement, la discipline, le licenciement ou la retraite, sur la base de la race, de la religion, de l'âge, nationalité, origine sociale ou ethnique, orientation sexuelle, sexe, opinion politique ou handicap.

6. Le fournisseur respectera les droits des employés de s'associer, de s'organiser et de négocier collectivement de manière légale et pacifique, sans pénalité.

7. Le fournisseur fournira aux employés un lieu de travail sécuritaire et sain conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Lorsque le fournisseur fournit un logement, celui-ci doit être propre et sécuritaire.

8. Le fournisseur se conformera au minimum à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires et d'horaire, y compris celles relatives aux salaires minimums, aux heures supplémentaires, aux heures maximales, aux taux à la pièce et autres éléments de rémunération et offrira les avantages légalement mandatés. Sauf dans des circonstances commerciales extraordinaires, le fournisseur n'exigera pas des employés qu'ils travaillent plus que les limites d'heures régulières et supplémentaires autorisées par la législation locale. Le fournisseur rémunérera les employés pour les heures supplémentaires au taux majoré légalement requis ou, s'il n'y a pas de taux majoré légalement prescrit, à un taux au moins égal au taux de rémunération horaire régulier. Lorsque les normes de l'industrie locale sont supérieures aux exigences légales applicables, le fournisseur doit respecter les normes les plus élevées. Toutes retenues salariales disciplinaires doivent être conformes à la législation locale.

9. Le fournisseur se conformera à toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles relatives à la fabrication, à la tarification, à la vente et à la distribution des marchandises. Toutes les références aux « lois applicables et règlements » dans le présent Code de conduite comprennent les codes, règles et règlements locaux et nationaux ainsi que les traités applicables et les normes volontaires de l'industrie. Le fournisseur doit travailler contre toutes formes de corruption, d'extorsion, de pots-de-vin et se conformer à la législation antitrust.

10. Le fournisseur n'utilisera pas de sous-traitants pour la fourniture de biens ou de services à South Shore à moins que le sous-traitant n'ait conclu un engagement écrit avec le fournisseur de se conformer à ce Code de conduite.

11. Le fournisseur reconnaît que la responsabilité environnementale fait partie intégrante d'une relation d'affaires avec South Shore. South Shore s'engage dans la poursuite du développement durable, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans les opérations de fabrication, les effets néfastes sur l'environnement et les ressources naturelles doivent être réduits au minimum, tout en préservant la santé et la sécurité des employés et du public. Le fournisseur doit s'efforcer d'intégrer pleinement cette gestion dans ses pratiques commerciales.

12. Le fournisseur autorise par la présente South Shore à confirmer le respect par le fournisseur du présent Code de conduite, y compris des inspections sur place non annoncées par le personnel de South Shore ou des tiers des installations de fabrication et des logements fournis par l'employeur; les examens des livres et registres du fournisseur relatifs aux questions d'emploi; et des entretiens privés avec les employés. Le fournisseur conservera dans ses installations toute la documentation qui pourrait être nécessaire pour démontrer la conformité au présent code de conduite.

13. Le fournisseur prendra les mesures appropriées pour s'assurer que les dispositions du présent Code de conduite sont communiquées aux employés et aux sous-traitants, le cas échéant.

14. Le fournisseur n'offrira aucun cadeau ou n'offrira aucun type de bénéfice ou d'avantage qui pourrait être jugé excessif selon les normes de South Shore. Les employés de South Shore doivent refuser un tel cadeau ou avantage, avant, pendant ou après l'entrée en relation professionnelle avec le fournisseur.

Le défaut par tout fournisseur de South Shore de se conformer à ce Code de conduite est un motif de résiliation immédiate, pour un motif valable, de l'entente avec le fournisseur sans responsabilité de la part de South Shore. À la fin de la relation d'affaires, South Shore exige le retour de toute la documentation et de l'outillage acheté par South Shore et utilisé par un fournisseur.

Ce code de conduite a été accepté par : \_\_\_\_\_  
(nom de l'entreprise)

et la conformité a été confirmée par le gestionnaire ou représentant légal autorisé de l'entreprise suivant :

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Titre / rôle : VP Business Development

Date : \_\_\_\_\_

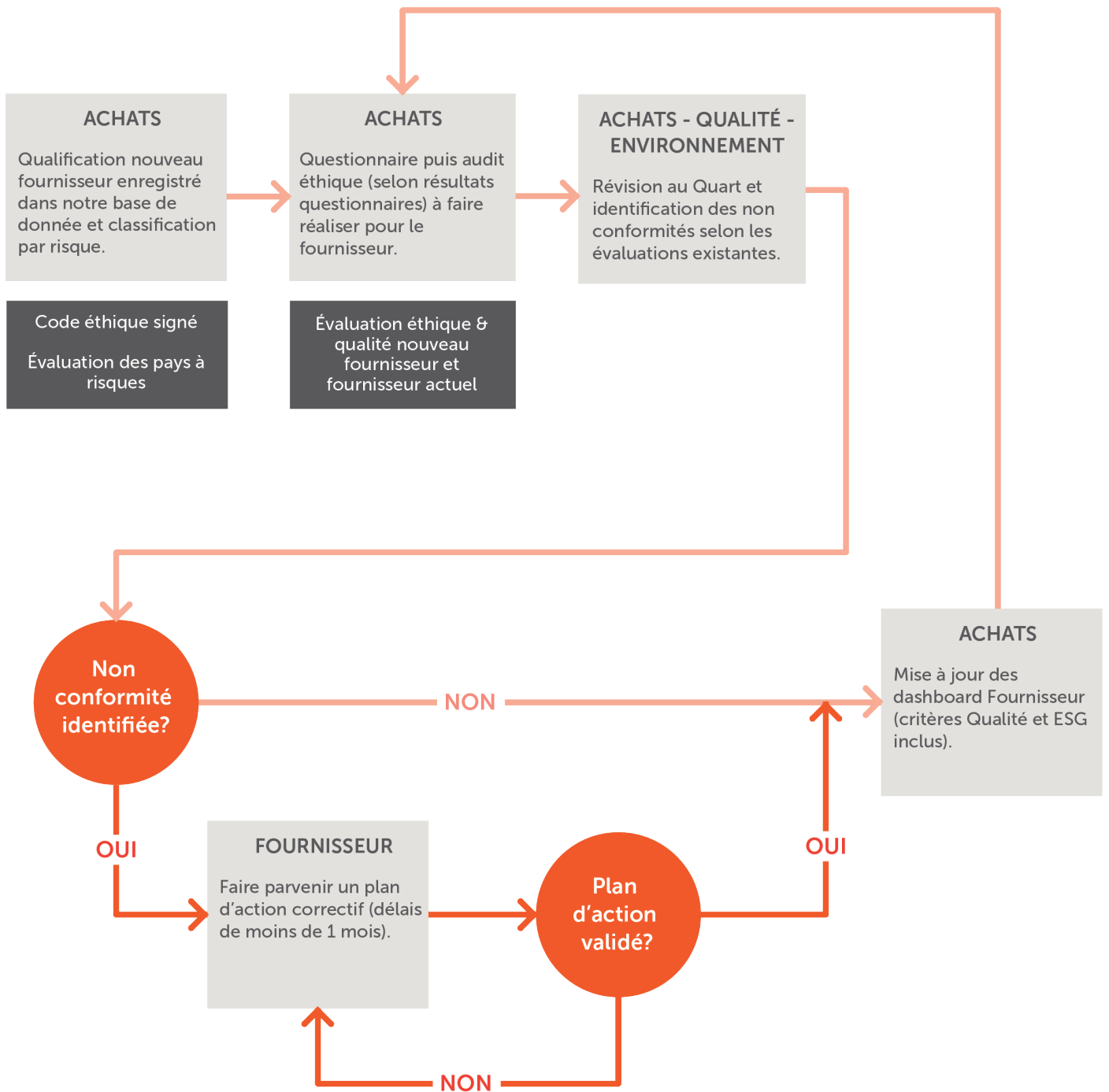
Le processus mis en place et cartographié ci-dessous permet à nos équipes en charge de la chaîne d'approvisionnement d'être en contrôle face aux risques liés au travail forcé ou travail des enfants.



## Objectif du **processus:**

Création d'un standardisation corporative South Shore d'un système d'audit, pour les produits achetés et les composantes, avec l'objectif d'assurer la qualité et la conformité de nos produits pour Sarah (consommatrice type).

# Cartographie du processus d'audit de la chaîne d'approvisionnement



- Documentation associée
- Prise de décision
- Étape du processus



*South*  *Shore*  
FURNITURE

**Head office**

6168, rue Principale, Sainte-Croix, Québec G0S 2H0 Canada